POSTAUX DE PARIS

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr

Fonctionnaires actifs et retraités de La Poste

ELECTIONS

au Comité de Section 104 de la Mutuelle Générale du lundi 15 Novembre au jeudi 25 Novembre 2010

ÉDITO

Le renouvellement de 6 membres du comité de la section 104 de Paris de la MG va être pour ses adhérents le moyen d'exprimer leurs choix sur la protection sociale et la gestion de leur mutuelle.

Se soigner correctement devient pour nombre d'entre nous une contrainte financière de plus en plus forte. La cour des comptes atteste qu'entre 1990 et 2003 **la contribution des ménages au financement de la Sécu a augmenté de 9,5%, tandis que celle des entreprises a baissé de 6 points !** Et ce n'est pas ces dernières périodes qui ont inversé la tendance, bien au contraire !!! *(hausse du forfait hospitalier ; 1€ et 0,5€ par prestation médicale ou boîte de médicament ; déremboursement etc...).* **De 2004 à 2008 la part des ménages *(reste à charge et complémentaires)* a augmenté de 1,6 points, alors que celle de l'assurance maladie a baissé d'autant !!!**

Les salariés devraient donc faire un choix : se soigner ou survivre en essayant de maintenir leur pouvoir d'achat ! C'est inacceptable !

La sécurité sociale n'est pas malade de trop de dépenses, elle l'est d'insuffisance de recettes, c'est à dire de contribution des entreprises.

Parce que rien n'est réglé au niveau du financement, et parce que les exigences du patronat sont de plus en plus insupportables, la CGT, ses militants, ses élus, appellent l'ensemble des salariés actifs ou retraités à passer à l'action, pour imposer le seul financement qui soit juste, efficace et nécessaire pour la protection sociale, le seul à pouvoir donner à la Sécurité Sociale les moyens d'assurer ses missions : celui consistant à mieux répartir les richesses immenses de notre pays, donc à faire contribuer les entreprises et les revenus financiers au niveau nécessaire.

La direction nationale de la MG a fait le choix d'abandonner tous les principes mutualistes, et de se lancer, avec l'argent des adhérents, dans l'aventure, oh combien risquée pour eux, de l'assurantiel.

En augmentant considérablement pendant des années les cotisations *(bien au delà des transferts de la sécu, pour créer des réserves financières pour «concurrencer les assurances»...)*, en diminuant certaines prestations, si la MG se gargarise aujourd'hui de « *redistribuer* » aux mutualistes une partie de ces surcotisations, cela a pour effet de placer la MG au dernier rang des mutuelles sur le rapport entre les cotisations payées et les prestations reçues dans le classement de l'association « que choisir » !!!

Face aux agissements catastrophiques de la direction de la MG, la CGT et ses élus mènent de nombreuses actions pour défendre vos droits mutualistes plus que jamais remis en cause.

Malheureusement, le nombre des élus CGT est encore trop faible, au niveau national, pour enrayer cette dérive assurantielle de la MG.

La CGT, ses élus, portent très haut des exigences comme la participation des exploitants aux cotisations de tous les fonctionnaires actifs et retraités *(prévu par la loi et refusé par la MG)*, la proportionnalité des cotisations au revenu de chacun, ou bien encore la démocratie au sein de la mutuelle pour qu'enfin elle écoute les mutualistes et tienne compte de leur avis.

La CGT milite pour que le monde mutualiste, s'unisse pour faire face aux requins des assurances, en leurs opposant les valeurs de solidarité, de démocratie. En singeant les assurances, en utilisant les mêmes méthodes qu'elles, la mutualité (MG en tête) n'a aucun avenir.

Le poids de la CGT à la MG est donc essentiel.

Ensemble, défendons notre protection sociale solidaire.
Votons pour les 6 Candidats CGT !!!

Quelle mutuelle pour demain ?

Le terme « *mutualité* » ressemble de plus en plus à la devise « *liberté, égalité, fraternité* » : ce n'est plus qu'une façade.

Les mutuelles deviennent des opérateurs financiers comme les autres qui nouent des alliances avec d'autres opérateurs quels que soient leurs statuts ou valeurs.

La Mutuelle Générale vient de choisir la Banque Postale *(alors que La Poste est promise à la privatisation)* : un nouveau produit d'assurance santé est élaboré en commun par les deux opérateurs avec création d'une filiale commune.

Un représentant de La Poste siège maintenant ès qualité au CA de la mutuelle et nul doute que ses avis seront écoutés avec attention, bien mieux que les avis de ceux qui voudraient défendre les intérêts des adhérents individuels.

D'autres accords, d'autres produits ont déjà été faits avec la GMF, une pure assurance assurantielle.

La mutuelle a aussi lancé, à grand renfort de publicité, le contrat « *monchoix.santé* » pour vous convaincre que vous pouvez avoir une protection santé pour 10 euros ! Voilà de quoi faire monter la tension des adhérents individuels dont le minimum de cotisation tourne autour de 100 euros.

Cette publicité *(quelques dizaines de milliers d'euros par an)* n'a aucune raison de s'arrêter. Et la fondation de la filiale « *MG-La Poste* » nécessite aussi une mise de fond : quelques dizaines de millions d'euros.

D'où peut venir cet argent, sinon des cotisations des adhérents individuels ? Ces adhérents individuels, c'est nous, et nous avons vu notre rapport ***« Prestations sur Cotisations » (P/C)*** **passer en quelques années de 85% à 70%. Cela signifie que, quand la MG reçoit 100 € en cotisations, elle n'en redistribue plus que 70 € sous forme de prestations.**

De plus, en promouvant exclusivement ces contrats de type assurantiel, la MG contribue à saborder le vrai contrat individuel mutualiste qui ne recrute plus que quelques centaines de nouveaux adhérents par an. Alors que les départs, décès ou démissions se montent à plusieurs dizaines de milliers. Et les nouveaux contrats assurantiels, malgré la publicité, ne compensent pas cette hémorragie.

Ce sont les contrats collectifs *(les contractuels de France Télécom et de La Poste en particulier)* qui permettent à notre mutuelle de se présenter comme la 2e parmi les mutuelles. Mais ces contrats groupes, dont la gestion doit être équilibrée, rapportent peu à la mutuelle. Et leur représentation dans les AG fait que peu à peu la direction de la mutuelle échappe aux mutualistes individuels.

Nous voyons donc où cela nous mène : la disparition du mutualisme et en particulier de la solidarité entre les générations. Les choix de la direction de la mutuelle ne défendent en rien les intérêts des mutualistes.

Dans ce contexte, donner plus de poids à la CGT pour résister, défendre les adhérents individuels, et promouvoir les valeurs mutualistes est indispensable et urgent.

Participation de l'employeur aux cotisations de la complémentaire santé des fonctionnaires

France Télécom et La Poste doivent payer leur contribution sociale !!!

Coté des employeurs c'est toujours le même refrain pour refuser de mettre la main à la poche, hier ils nous disaient que la loi leur interdisait. **Aujourd'hui le texte sur le conventionnement est voté, les décrets sortis depuis 2007, il s'applique dans toutes les administrations, mais nos employeurs continuent à refuser !!!**

C'est scandaleux !!

Mais il faut aussi avouer que la direction de notre mutuelle n'a rien fait pour que cette loi soit mise en place à La Poste et à France Télécom en argumentant que ces employeurs n'étaient plus des administrations.

Par contre la MG s'est portée candidate au conventionnement dans le domaine des Eaux et Forêts où elle s'est trouvée en compétition avec la mutuelle qui opère depuis des lustres dans ce domaine. Bonjour l'ambiance dans le monde mutualiste !

L'épisode suivant se situe dans la discussion de la loi pour la privatisation de La Poste. Les sénateurs ont voté un amendement rendant possible d'intégrer les actifs fonctionnaires dans le contrat groupe des ACO de La Poste ; **cela empêche un financement versé directement à la MG pour les mutualistes, et cela exclut les retraités.**

Certes les contrats collectifs posent des problèmes aux mutuelles qui y perdent des vrais mutualistes individuels et il n'est pas inutile de dire que nous préférons d'autres dispositifs *(aides à la personne ou à la mutuelle)*.

Mais, pour la direction de notre mutuelle, c'est quand même une bien curieuse façon de défendre les intérêts des mutualistes que de se déclarer opposée à toute aide financière de l'entreprise en faveur des mutualistes ! Ou peut-être que l'intérêt des mutualistes, ce n'est plus du tout le souci de la direction de La Mutuelle Générale ?

A l'heure où tout le monde s'accorde à dire qu'il y a un réel problème de pouvoir d'achat, un bon moyen pour ces deux entreprises d'en donner un petit peu serait d'appliquer la loi et d'accorder à tous les fonctionnaires cette participation financière aux cotisations mutuelle.

La Poste et FT qui emploient des dizaines de milliers de fonctionnaires doivent se mettre autour de la table des négociations et engager leur participation financière pour les retraités comme pour les actifs.

Le vote CGT renforcera cette exigence !!!

La Sécurité Sociale et son financement...

Avec le budget 2010 sur le financement de la sécurité sociale, le Gouvernement veut alourdir le coût d'accès aux soins laissé à la charge des assurés, charge qui dépasse déjà les 16 milliards d'euros.

A défaut de mobilisation des assurés à hauteur des menaces, 2010 sera une année noire dans les annales de la sécurité sociale. Déjà, l'été dernier, **le Gouvernement,** passant outre une opposition sans précédent parmi les acteurs de la santé, médecins inclus, **a fait voter une loi hôpital, santé, territoires, qui donne aux ennemis du service public une série d'armes nouvelles pour privatiser la santé.** La révélation le mois dernier, d'un projet d' arrêté fixant un seuil d'interventions au dessous duquel les blocs opératoires devraient fermer éclaire sur la dangérosité de cet arsenal…

Malgré un déficit historique, le Gouvernement a fait le choix de ne pas augmenter les ressources *(hormis quelques mesurettes)*. Pourtant le Ministre du budget admet que le creusement du trou incombe surtout au manque de recettes, mais c'est une fois encore dans les dépassements qu'il veut tailler.

Au rang des pilules amères de cette loi figure la hausse du forfait hospitalier, de 16 à 18 € par jour, ce qui contraint les Mutuelles à relever leur tarif.

Système de santé ou tiroir caisse ? Machine à ponctionner le cochon de payant quand il est malade ? La question se pose avec un peu plus d'acuité chaque automne quand tombe le budget de l'année suivante. Avec le recul on peut mieux cerner les intentions inavouées derrière les coups de canifs répétés portés dans la couverture solidaire de la sécu. Les faits sont là. A les entendre, les recettes néolibérales ne peuvent être que les seules qui vaillent.

Certains jonglent à leur aise avec les milliards lorsque des millions d'autres doivent se contenter de quelques centaines d'euros pour vivre, ou survivre. Qui ne dirait que 30 milliards d'euros, dont 10 au compte de la crise, de déficit ce n'est pas beaucoup ?

Mais 20 milliards d'euros c'est le montant des exonérations de toutes sortes accordées au patronat chaque année, avec le succès sur l'emploi et les salaires que chacun peut constater chaque année. **D'ailleurs,** un organisme peu suspect d'opinions subversives : **la cour des comptes**, présidé par Philippe Seguin, **a constaté que l'efficacité de ces exonérations sur l'emploi restait largement à prouver.** Cet organisme a également recommandé que **les stocks options soient taxées à hauteur des cotisations sur les salaires.**

Voilà quelques exemples pour réduire les déficits. Mais certains parlent de l'augmentation inéluctable de la CSG posant de manière définitive que 1% d'augmentation de la CSG c'est 20 milliards en plus pour la sécu.

Les salariés, les retraités n'ont pas d'autres choix que de se mobiliser pour défendre notre système de soins solidaire et imposer un autre financement de la sécurité sociale.

La CGT milite pour une **réforme de la contribution des employeurs** au financement de la Sécu, tenant compte de l'ensemble des richesses crées, *(valeur ajoutée)* et non plus des seuls salaires. Les comportements vis-à-vis de l'emploi des entreprises doivent également être pris en compte.

Réaliser cette réforme du financement est une condition fondamentale pour mettre en place une croissance fondée sur le plein-emploi. C'est la seule façon de préserver une Sécurité sociale solidaire.

Les élus CGT à la Mutuelle porteront ces propositions dans l'intérêt de tous.

ADHÉRENTS
DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE,
AVANT D'ÊTRE DE SIMPLES « *CLIENTS* » D'ASSURANCE,
RÉAGISSEZ !!!

Exigez avec la CGT le développement des valeurs mutualistes ;

Revenons au principe mutualiste :
ON PAIE SELON SES MOYENS, ON REÇOIT SELON SES BESOINS.

Une échéance se présente :

VOTEZ POUR LES CANDIDATS CGT

Porteurs de véritables valeurs mutualistes aux Elections du Comité de Section 104
du Lundi 15 Novembre au Jeudi 25 Novembre 2010.

VOICI LES CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LA CGT

6 postes sont à pourvoir dont pour un mandat de 9 ans

BUREAU Hubert - Retraité
CHAPUIS Jean-Claude - Paris 16 Distribution
DEAT Véronique - Paris 17 PDC
GAULT Olivier - Guichetier à Paris Trocadéro
RAMIER Dario - Paris 18 PDC
VIVES Alain - Guichetier à Paris Debussy

MODALITÉS DE VOTE

Ne laisser sur le bulletin de vote que les 6 NOMS.

Voter par correspondance ou déposer l'enveloppe à la Mutuelle Générale Section 104 - 7/11 rue de la Pépinière - 75008 PARIS (Métro : Saint Lazare)